

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort 15 août.

On écrit de Stockholm, le 7 août: Le roi a confirmé la suppression, ordonnée dernièrement par le chancelier de la cour, des journaux Funfzehntes Abendblatt, Neueres Dagligt Allehanda et Freja; ces feuilles ne peuvent plus paraître sous ces titres.

ANGLETERRE. — Londres, le 18 août.

Le comte de Surveilliers (Joseph Bonaparte) a quitté Londres le 16 de ce mois; il part pour l'Amérique, où l'appelle la mort de son homme d'affaires et la nécessité de pourvoir à l'administration des biens considérables qu'il y possède.

FRANCE. — Paris le 20 août.

Les bayadères ont été appelées hier soir au château des Tuileries. La séance, commencée à 8 heures, s'est terminée à 10; on dit qu'elle a été très-brillante. Des corbeilles de

FEUILLETON.

UN LIEGEOIS A 1500 PIEDS SOUS TERRE.

Lorsque par quelque froide soirée d'hiver, vous revenez chez vous, tout glacé, maugréant contre l'obscurité où nous laisse, dans ce siècle de lumières, le mode d'éclairage à l'huile, vous enfoncez à chaque pas dans quelque haque d'une eau sale et bourbeuse qui pénètre votre double chaussure ou réjaillit sur votre pantalon, à la propriété duquel vous ne donnez plus même un regret, ne vous est-il pas arrivé, comme à moi, de doubler le pas, aspirant de tout votre cœur à la volupté de ces douces pantouffles qui vous attendent au coin d'un beau feu; alors, comme l'on s'établit bien dans ce confortable fauteuil, ce vieux compagnon qui est là en face de votre petite table, pareille à la figure connue d'un ancien ami, comme on se dorlote, comme on s'abandonne à cet engourdissement, à cette mollesse, dont la chaleur d'un feu gai et flamboyant vous pénètre peu à peu, vous imprègne pour ainsi dire. Les pincettes gisent là à vos pieds, comme un sceptre de fer que l'on a déposé pour quelques instants; bientôt vous le ressaisirez, vous vous ferez un jeu de déranger, de tourmenter ces petites flammes bleues qui volent en courant comme une traînée de poudre sur la surface du charbon, ou s'élançant en jet d'une flamme jaune s'échappant avec effort de la bouille qui se boursouffle et se fond. Votre imagination se prête à tous les caprices de la flamme changeante, elle vous présente mille tableaux fantastiques qui passent et s'éteignent en faisant place à de nouvelles scènes dignes du pinceau d'Hoffmann. Ce foyer avec son joyeux pétilllement et le tremblotement harmonique de la flamme, ce n'est pas simplement un théâtre de fantasmagorie qui vous offre la distraction d'un instant; c'est plus qu'une moiteur agréable propre à vous garantir et à vous défendre contre le froid qui s'efforce de pénétrer dans votre appartement en ébranlant le châssis des fenêtres, contre la bise qui sifflé aigue, prolongée et lugubre à votre porte, ou le givre qui scintille à vos vitres, ou la pluie glaciale qui gémît en les frappant; c'est plus que votre fauteuil, vos livres, vos manuscrits, tous ces vieux amis qui vous entourent et semblent vous sourire; c'est plus qu'une pensée, c'est une conversation universelle, toujours prête à changer selon votre humeur, se modifiant, s'identifiant avec vos dispositions tristes ou gaies, sérieuses ou légères, pensers philosophiques ou pensers d'amours; c'est plus encore, c'est un soleil qu'il vous est permis de connaître et de voir de

fleurs et de fruits leur ont été offertes par la reine et par les princesses.

— On lit dans le Courrier du Midi :

« Mlle. Grouvelle, dont le nom a figuré dans le procès Hubert, et acquis un surcroît de retentissement par suite de la condamnation à cinq années de détention qu'elle a encourue, est arrivée le 10 de ce mois à la maison centrale de Montpellier, où des appartements avaient été préparés pour la recevoir. Cette demoiselle voyageait en chaise de poste, accompagnée d'une femme-de-chambre, d'un médecin et d'un officier de paix, sous la surveillance duquel elle était placée.

« Il paraît que le gouvernement, pour calmer des vives inquiétudes que les journaux de l'opposition ont manifestées sur la santé de ce condamné politique, a choisi la maison centrale de Montpellier comme devant être le lieu de sa détention temporaire, en raison de la salubrité renommée du climat de cette ville et du foyer de lumières médicales qu'offre sa célèbre faculté.

— On sait que le prince Napoléon-Louis, pour ne pas se trouver dans l'alternative d'opter entre la qualité de citoyen français et celle de citoyen suisse, consentait à se retirer volontairement du territoire helvétique. M. de Montebello s'était hâté de faire connaître cette décision à M. Molé. Il a fait répondre que le départ de M. le prince Louis ne serait suffisant que dans le cas où il s'engagerait, par un écrit signé de sa main, à ne point reparaitre en Suisse. Le prince a repoussé cette condition, et il est décidé maintenant à attendre la décision du gouvernement de Thurgovie auquel la question a été soumise par la diète fédérale.

Un journal qui est sous l'influence de M. Molé disait, il y a quelques jours, et ses partisans répétaient depuis, que, dans le cas où la Suisse refuserait l'expulsion du prince, le cabinet des Tuileries enverrait une nouvelle note à la diète fédérale, dans laquelle la Suisse serait rendue responsable de toutes les intrigues auxquelles le prince Louis pourrait se livrer en France. On exigeait de la diète que le prince fut admis à accepter solennellement le titre de citoyen suisse, et à renoncer à jamais au titre de citoyen français. Le ministère français consentirait à ces conditions seulement à ne pas employer des moyens coercitifs pour amener l'éloignement du prince.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le journal ministériel publie la dépêche suivante : Bordeaux, le 18 août.

Dans la nuit du 8, Cabrera a attaqué les forces de San-Miguel. Repoussé par la cavalerie, il perdit ses positions et se retira sur les hauteurs de Carocha.

Les équipages et l'artillerie de siège sont arrivés le 9 devant Morella. Le 10, un bataillon, protégé par l'artille-

près, c'est un Dieu qui donne la vie et l'animation à toute cette petite chambre, monde complet dont vous êtes le roi. Oh! malheureux, cent fois malheureux l'homme sans âme qui n'a jamais su comprendre la poésie du coin du feu! Eh bien! tout ce bonheur, cet enchantement, ces délices que nous goûtons souvent dans notre intérieur, à quoi les devons-nous? à un minéral noir, sale, que bien de nos jeunes et jolies femmes maudissent encore tous les jours à cause de sa poussière qui souille la fraîcheur de leurs petits souliers, et dans lequel elles sont loin d'entrevoir quelque chose d'intéressant.

Mais nous tous, ne sommes-nous pas ainsi fait que nous ne donnons pas une pensée de reconnaissance à ce qui nous procure quelque bien-être et que nous en jouissons comme d'une chose naturelle, chose qui nous était due, qui a toujours été et ne pouvait être différemment. Je ne sais comment l'autre soir, je me mis à réfléchir à tout cela. Combien de milliers d'années cette substance avait-elle été enfouie à d'immenses profondeurs? Comment avait-elle été créée jadis par la combustion des masses de végétaux et de nombreux débris animaux, de même qu'un chimiste anglais est parvenu récemment à en former avec du bois de sapin et de la corne de cerf? Comment toutes ces vastes couches se trouvaient-elles parallèles quelque fût le soulèvement qu'avait subi l'une d'elles sur un de ces points dans cet état primitif de demi-fluidité? Puis tous les accidents, les bouleversements de terrains, tous les systèmes de formation du globe, toute l'histoire enfin de ce morceau de houille, tout ce cours des plus grands événements vint m'aider à passer une soirée agréable, à moi, point imperceptible, fraction infiniment petite de cette quantité d'êtres créés, à moi, qui depuis des milliers d'années étais destiné à naître pour consommer ce morceau de houille, dont les cendres divisées vont subir tant de métamorphoses! Après quelques pensées naturellement données à l'enchaînement des choses de ce monde, qui nécessite une prédestination aux moindres événements, j'en revins à méditer l'utilité produite par ce minéral, son application aux machines à vapeur qui n'en sont que la suite, en un mot, l'impulsion incalculable que sa découverte avait donné à l'industrie; je me dis que ce morceau de houille était là comme le type du progrès de la civilisation, au temps, aux efforts, aux sommes considérables que devait avoir coûté ce morceau de houille; je me rappelai les études que j'avais faites là-dessus, tandis que je suivais les cours d'université en amateur; je rougis de n'avoir point encore eu la curiosité d'aller voir par moi-même une de ces exploitations, où la science est venue au secours de l'industrie pour perfectionner et faciliter tous les moyens d'extraction; je me remis à feuilleter, compulsé sous mes traités dits élémentaires quoique formés de trois ou quatre gros volumes in-8° : physique, chimie, minéralogie, géologie, etc. Je ne me métonnai plus de cet enthousiasme avec le-

rie, s'est emparé des positions occupées par l'ennemi autour de la place. Le soir, toute communication avec la place est rompue.

— D'après les lettres de Madrid du 12 août, le ministère, sans s'être relevé, se soutient. M. Martinez de la Rosa paraît avoir surtout contribué au maintien d'une sorte de statu quo. Quelques sacrifices ont été faits à Espartero. On cite parmi les personnes qui ont reçu leur démission : MM. Llorente, sous-secrétaire d'état de la guerre, et Soria, gouverneur de Madrid.

BELGIQUE — Bruxelles, le 21 août.

Le roi qui devait se rendre dimanche prochain au camp de Béverloo, s'y rendra jeudi prochain. S. M. sera de retour à Ostende dimanche soir.

Le ministre de la guerre et le général Hurel, chef de l'état-major, partiront demain pour le camp.

— Les commissions réunies des secours et récompenses ont été reçues hier par M. le comte Charles de Montalembert en présence de M. le comte Félix de Mérode. M. Levae a pris la parole pour féliciter M. de Montalembert et le remercier de son zèle pour la cause belge. Il a rappelé également à M. de Mérode le souvenir de son frère Frédéric tué à Berchem au milieu des braves Luxembourgeois. M. de Mérode a répondu avec une vive émotion. Un journal assure que M. de Montalembert a fortement engagé les Belges à compter avant tout sur eux-mêmes s'ils ne voulaient s'exposer à de déplorables surprises.

— M. le ministre de la guerre comprenant la position peu lucrative des conducteurs d'artillerie et ayant attiré l'attention du roi sur ces membres de l'armée belge. S. M. par un arrêté en date du 6 de ce mois a fixé à fr. 750 les appointements des conducteurs de première classe et à 700 ceux des conducteurs de 2me. classe.

Ces traitemens prendront cours à dater du 1er. janvier 1838.

— Nous avons annoncé hier que le gouvernement hollandais s'était plaint officiellement et très-énergiquement au cabinet de St-James, de l'arboration du pavillon belge sur le bateau à vapeur The Menai. Cette nouvelle s'est pleinement confirmée et nous pouvons en garantir l'exactitude.

(OBSERVATEUR.)

— L'OBSERVATEUR annonce et nous sommes à même de confirmer qu'un traité de commerce vient d'être conclu entre la Belgique, représentée à Constantinople par M. O'Sullivan, et la Porte Ottomane. D'après ce que nous avons appris, ce traité assurerait à la Belgique les mêmes privilèges que ceux accordés aux autres puissances, et nos navires et leurs cargaisons seront reçus comme ceux des nations les plus favorisées.

(INDEP.)

quel M. B\*\*\*, un de mes amis de collège, aujourd'hui propriétaire et directeur de houillère, me parlait toujours de cette partie qui avait absorbé les études et les observations de sa vie entière; personne mieux que lui ne pouvait me servir de guide et de cicérone pour le voyage souterrain que je projetais, et je me promis de ne pas tarder à aller le voir.

Un beau matin donc je me mis en route et fus le trouver au milieu de ses ateliers dirigeant lui-même la construction d'un chariot en fer dont il avait donné un modèle perfectionné; il fut enchanté de la proposition que je lui fis de me conduire visiter tout l'établissement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; il fit préparer à l'instant nos costumes et, me promenant partout, il me fit examiner, à la forge où plusieurs hommes sont constamment occupés à fabriquer les outils dont se servent les mineurs, à les ateliers des charpentiers, puis un cabinet assez spacieux avec plusieurs centaines de ces lampes armées d'une toile métallique, invention de Davy qui protège la vie du houilleur déjà si souvent exposée.

Un petit homme sale, huileux, était là assis sur un escabeau, entouré de ces gazes dont il vérifiait toutes les mailles d'un coup-d'œil, occupé à renouveler le coton et l'huile dans les lampes, et fier comme un souverain dans son royaume; il jeta en nous voyant entrer un regard de satisfaction sur toutes ces lampes, luisantes, propres, alignées et formant un cordon suspendu qui se promenait plusieurs fois autour des murs; cet amour-propre me fit presque sourire; dans toutes les positions de la vie, je vis bien que le cœur de l'homme est la chose qui change le moins. Tandis que je pensais avec admiration et reconnaissance à la découverte philanthropique du savant Anglais, mon guide me conta la manière dont les ouvriers mécontents s'étaient opposés à cette innovation et la peine que l'on avait eue à les y contraindre. Encore un sujet à méditer; partout l'homme qu'on retrouve, et toujours sur les pas de l'observateur, vaste carrière aux réflexions philosophiques; mais mon guide y mit fin en m'entraînant voir la disposition admirable des magasins à charbon en terrasses qui facilitent le chargement, les plans inclinés sur lesquels les wagons pleins de minéral font par leur poids remonter les vides, et au pied de ces descentes le commencement d'un chemin en fer d'un mille de longueur qui conduit sans frais les produits de l'exploitation au bord de la Meuse, par laquelle leur écoulement a lieu. Un train de 10 de ces chariots parcourt seul par l'inclinaison du terrain cette distance d'un mille en quatre minutes, le conducteur, debout sur une banquette placée à l'arrière du dernier wagon, ne sert qu'à ralentir cette vitesse inutile et même dangereuse à l'aide d'un frein qui entraîne les roues; et le même train après avoir été basculé dans les bateaux en chargement est remonté par un cheval constamment au trot. Après m'avoir donné ces détails, il me fit voir les bureaux des différents employés, les bâtimens où se trou-

## FÊTES DE SEPTEMBRE — CARROUSEL.

On continue à recevoir les inscriptions pour MM. les officiers, chez MM. les commandants de place et les chefs de corps; pour les personnes non militaires, au secrétariat des gouverneurs, dans les chefs-lieux, et aux secrétariats des régences dans les autres communes. (Monteur.)

— A présent que les principaux obstacles qui paraissent s'opposer à l'exécution du carrousel à donner aux fêtes de septembre sont aplanis, nous allons donner quelques détails sur cette fête nationale qui sortira de la ligne ordinaire des réjouissances publiques données à Bruxelles depuis 1830.

Comme le programme l'a annoncé, la fête aura lieu sur la Grand-Place. Autour de la lice réservée pour le carrousel, des estrades et des amphithéâtres seront construits, lesquels seront ornés de banderoles et d'écussons dans le style du moyen-âge, dont la place de l'Hôtel-de-Ville porte le caractère de l'époque; nulle autre à Bruxelles ne pouvait mieux remplir le but de cette fête.

La partie de l'hôtel-de-ville depuis la tour jusqu'au pavillon de l'Horloge, sera occupée par une estrade pour la famille royale et pour les autorités civiles et militaires, et l'on a tout lieu d'espérer que nos autorités communales se joindront à la commission pour décorer l'autre partie.

Les écussons des plus anciennes familles de la Belgique décoreront la maison-de-ville et la lice sera ornée de banderoles et de banderoles.

Neuf héralds d'armes, revêtus d'écussons aux armes des neuf provinces, ouvriront la marche et présideront aux jeux.

Les cavaliers stationneront dans l'intérieur de la Maison-de-Ville et partiront de là par quadrille pour entrer en lice.

Deux tribunes seront construites pour les musiques militaires et le jury. Enfin nous apprenons que déjà quelques quadrilles sont formés dans plusieurs villes, et nous espérons que, dans cette circonstance, la capitale ne se laissera pas surpasser par les villes de la province, et que nos jeunes gens rivaliseront d'élégance et d'adresse dans ces jeux guerriers. (Emancipation.)

Bruxelles, le 26 août. (3 heures.) — La Bourse n'a jamais été aussi déserte, les affaires aussi complètement nulles qu'aujourd'hui. La cote officielle atteste cette triste vérité par l'infinité petit nombre de chiffres qu'elle présente. Voici les cours : Fonds de l'Etat, dette active 212 p. c. 35 A., 3 p. c. 101 5/4 et P. demandé à 101 1/2. 4 p. c. 91 1/2 P., 3 p. c. 75 3/4. Société Générale titres en nom fl. 828 P.; Société de Mutualité 1172 50 (117 1/4); Société Nationale seule en hausse et recherchée 1250 (125) A.; Société de commerce 1490 (149) A.; Caisse de Valenciennes 987.

Il serait temps, croyons nous, d'introduire à la bourse, l'usage des vacances suivi par les tribunaux et les établissements d'instruction.

Les Ardinois étaient assez bien tenus au commencement de la bourse, mais après l'arrivée de la malle de Paris on a fléchi et on cote 20 1/4 P. Il s'est fait peu d'affaires dans cette valeur.

Le marché aux huiles était abandonné, il ne s'y est présenté personne.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique Ardoin 20 1/8. Banque de l'Industrie 111 1/2 A.; Banque Commerciale 128 1/2; Société de Commerce (Pascal) 105 1/6.

## LIÈGE, LE 22 AOÛT.

Il vient de se passer, dans la province de Limbourg, sur la rive droite de la Meuse, deux faits qui méritent de fixer l'attention. On ignore encore quelle en est la signification réelle, mais on ne tardera pas de la connaître.

Vendredi dernier est arrivé à Sittard M. Vandendubbele, vicair-général-apostolique hollandais, pour la ville de Maestricht. Ce haut dignitaire, après avoir dîné à l'hôtel de la Couronne Impériale, s'est rendu chez M. le curé primaire, et a visité avec lui les écoles de la ville. Cette apparition inattendue a fait naître quelque inquiétude dans l'esprit des habitants, qui tous sont sincèrement attachés à la cause de la révolution belge. On se demande en quelle qualité et dans quel but M. le vicair-général de Maestricht est venu faire une tournée dans un canton, où, jusqu'à ce jour, il n'a aucune juridiction, et où il ne pourrait en exercer qu'en empiétant sur les attributions de l'évêque de Liège? Cependant il ne

avaient les machines à vapeur qui servent à l'extraction du minerai et à l'épurement des eaux; l'on était presque épouvané de voir ces masses de fer imposantes, se mouvant rapidement avec la régularité et la précision d'une montre de Bréguet, s'arrêtant tout-à-coup ou changeant de mouvement d'après la volonté d'un seul homme qui peut ainsi en baissant ou levant la main diriger sans effort la force de deux cents chevaux ou plus, et en disposer à son gré. Nous allâmes enfin endosser nos petites vestes de grossière toile grise, nous mimâmes des pantalons de même étoffe, puis enfouant sur mes yeux une espèce de chapeau en cuir bouilli, pesant plus d'une livre, figurant assez bien une marmite renversée avec un rebord de quelques doigts, et que je supposai parfaitement imperméable, j'allumai ma lampe au feu sacré qui brûlait vis-à-vis de la double image de Mme. Ste-Barbe et de M. St-Léonard, patrons des houilleurs, et m'avançai résolument vers le puits. Là, suivant l'exemple de mon guide, je m'accrochai aux chaînes qui soutenaient un panier et j'y sautai avec lui, comme il m'engageait en riant à profiter sans façon des avantages de cette voiture aérienne s'ébranla aussitôt en s'enfonçant, j'entendis encore quelques ouvriers qui nous remettaient : « A la garde de Dieu et de la Vierge, St-Léonard, Ste-Barbe, tous les saints et saintes du Paradis. »

Puis ils disparurent et nous fûmes bientôt seuls dans un silence profond. Je me sentais descendre rapidement avec un mouvement imperceptiblement saccadé. Je songeais malgré moi que ma vie dépendait du soin et du savoir de l'ouvrier qui avait examiné chacun des anneaux de la chaîne qui nous suspendait; un seul contenait-il une paille dans le fer, je pouvais à l'instant faire une chute de 1200 à 1500 pieds (1). Mes yeux qui venaient de quitter un ciel pur et les rayons d'un brillant soleil ne pouvaient s'habituer à l'obscurité profonde qui nous environnait, le bruit sourd et terrible de la machine de cent chevaux qui ébranle uniformément dans sa secousse les corps de pompe séparés de nous par une mince cloison, et laisse retomber des flots d'eau dans des bacs de fer ou d'autres tuyaux vont l'aspirer, tout ce fracas qui n'avait rien d'humain ne faisait que mieux ressortir le silence qui régnait dans ce gouffre, de même que la faible lumière de nos lampes semblait en faire ressortir l'obscurité. Malgré moi, mes pensées prenaient une teinte plus grave. — Je me trouvais dans un recueillement complet. — Alors et comme répondant à ma pensée, je crus saisir un bruit vague, puis c'était un chant dont je ne pouvais distinguer les paroles, et bientôt j'entendis des prières qui s'élevaient vers le ciel; c'étaient des ouvriers qui remontaient par l'autre panier caché par la cloison; puis le chant s'é-

(1) A peu près 5 fois la hauteur de l'édifice le plus élevé sur la surface du globe.

paraît pas que M. Vandendubbele ait des relations particulières d'amitié avec M. le curé de Sittard, et que ce soit une simple visite de politesse qu'il lui a faite.

Peu de jours auparavant, le président supérieur de l'administration prussienne de Dusseldorf avait parcouru une partie de nos frontières, et s'était rendu chez plusieurs curés des villages prussiens limitrophes. Il a cherché à sonder leurs dispositions et s'est montré extrêmement affable. Ce fait fournit une nouvelle preuve que le gouvernement de Frédéric Guillaume sent le besoin de ménager ses sujets des provinces rhénanes. Une semblable disposition nous est éminemment favorable; rien ne serait plus impopulaire, dans ces provinces, qu'une croisade contre la Belgique catholique. Que notre gouvernement continue donc à agir avec prudence, mais en même temps avec fermeté et ténacité, et qu'il use, à l'égard de la Hollande, des moyens dilatoires qu'elle a employés envers nous. Notre cause est belle encore. Personne ne nous forcera, à l'exécution des 24 articles, les armes à la main. Tout le monde sait que le premier coup de canon, tiré dans le Limbourg ou le Luxembourg, pourrait avoir un immense retentissement, et que les souverains désirent éviter une guerre dont les chances seraient impossibles à calculer, surtout dans l'état où se trouvent actuellement les esprits en Allemagne. Si la guerre éclatait, elle ne se bornerait pas à une lutte de prince à prince, mais les peuples y interviendraient à leur tour. C'est ce que les rois absolus sentent fort bien. Aussi ne se montrent-ils nullement disposés à sacrifier, pour la possession de quelques villages belges, l'avenir de leur domination, qui déjà est si vivement ébranlée.

Nous ne savons si le gouvernement a fait demander des renseignements sur le but de la visite du vicair-général hollandais; mais nous pensons qu'il serait intéressant, pour lui, de connaître ce que ce haut dignitaire est venu faire à Sittard.

Les habitants des villages de la province de Limbourg, où des drapeaux belges ont été récemment arborés, obtiennent toujours difficilement la permission d'entrer à Maestricht. Le général qui commande cette forteresse n'a pas encore révoqué les mesures de rigueur qu'il a cru devoir prendre depuis ces manifestations patriotiques. Ce sont là de ridicules vexations qui ne sauraient que rendre de plus en plus impopulaire le nom hollandais sur toute la rive droite de la Meuse. C'est ainsi que nos ennemis même travaillent à multiplier les obstacles qui s'opposent toujours à une cession pacifique de cette partie de notre territoire.

Le conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, dans la première séance qu'il a tenue depuis le renouvellement d'une partie de ses membres, a procédé à la composition de son bureau pour l'année 1838-1839.

Ont été nommés :

MM. Jamme, ancien bourgmestre, président.

J.-F. Hennequin, ex-gouverneur du Limbourg, vice-président.

Weustenraad, auditeur-militaire, secrétaire.

Godet, agrégé à l'université, secrétaire-adjoint.

Ch. Wasseige, docteur en médecine, idem.

Davreux, professeur à l'Ecole Industrielle, trésorier.

Cette composition du bureau, présidé par M. Louis Jamme, dont l'amour du bien public et le zèle pour la propagation des lumières sont bien connus, promet aux travaux de la Société d'encouragement un succès pareil au moins à celui qu'ont obtenu jusqu'ici les efforts de ses membres, et les utiles publications qui ont paru sous leur patronage.

Un accident bien malheureux est arrivé hier soir sur le chemin de fer. Comme on en a exagéré l'importance et qu'on a répandu le bruit qu'un convoi de 27 waggons avait été précipité dans la rivière, tandis qu'il n'y avait que cinq waggons vides, nous croyons devoir rétablir les faits afin de calmer l'anxiété répandue parmi les personnes qui avaient des parents ou des amis sur la route.

Hier soir, les cinq voitures du convoi extraordinaire qui avait conduit LL. MM. le roi et la reine à Ostende, reve-

loigna, s'éloigna, redevint indistinct et bientôt ce faible murmure s'éteignit tout-à-fait. Cette idée de Dieu m'avait d'abord fait du bien; je trouvais touchante cette réflexion de pensées qu'un même danger tournait vers le ciel; j'étais profondément ému, mais lorsque je me représentai chacune de ces figures noires entourées d'un attirail de chaînes, et dans un lieu pareil, leurs prières me firent l'effet d'une apparition d'anges en peines; cette scène n'eut plus rien que de hideux pour moi. Cependant je me trouvais dans un silence plus grand que celui des tombeaux; nous nous étions croisés avec ces gens comme on le fait si souvent dans la vie, sans nous voir, sans nous connaître, ne devant jamais plus nous rencontrer et j'en avais éprouvé la sensation que doit causer à un marin la rencontre d'un navire en pleine mer. En ce moment je me rappelai, avec un attendrissement digne d'éloges, le tour que l'on avait joué à un Parisien, curieux de visiter une de nos exploitations. Lorsqu'on lui fit descendre plusieurs centaines de pieds, il se trouva tout-à-coup arrêté, il ne serait pas exact de dire entre ciel et terre, et, après s'être livré quelques temps à ses réflexions, suppositions, hypothèses, etc., le tout dans un genre de perplexité peu agréable, il aperçut un rayon de lumière consolateur, comme d'une étoile qui descendait vers lui, et reconnut une chandelle attachée à une ficelle, avec un crayon et un billet qui l'informait d'un accident par suite duquel la machine, devait rester arrêtée une heure ou deux, le priant de vouloir répondre par retour du courrier quel roman de Walter Scott il désirait qu'on lui envoyât pour charmer ses loisirs. Pauvre jeune homme! moi qui avais eu la cruauté d'en rire, ce n'est qu'après que je compris sa position touchante; honnête et intéressant Parisien! Je conçus si bien qu'à cette demande il avait dû se trouver en suspens! A sa place j'aurais pourtant préféré écrire le cours de mes sensations et de mes idées; il me semble que la situation était assez neuve pour inspirer un compositeur; et après tout pour me venger des mauvais plaisants, il me serait resté la ressource d'exiger d'eux, avec assez de raison, qu'ils eussent la patience de me lire jusqu'au bout.

Tout en faisant ces réflexions, à travers un crescendo de pluie battante formée par l'eau qui ruisselle et se détache des parois, j'entendis quelques voix, j'aperçus les lumières du fond, et presque à la fois, je me trouvais en face de plusieurs de ces spectres noirs, accroupis autour d'un petit feu comme dans une assemblée de sabbat; ils se levèrent, attachèrent à notre voiture un cheval qui nous traîna sur un chemin en fer à travers une galerie creusée de niveau dans le roc, de manière à recouper toutes ces couches de bouille parallèles et inclinées que l'on avait traversées en approfondissant le puits ou bure. Ayant montré quel- que étonnement d'apercevoir un cheval là où il semblait déjà peu natu-

naient à vide, lorsqu'entre Bruges et Gand, arrivées à un pont qui, par une négligence impardonnable n'avait pas été tourné, le convoi s'est jeté, la locomotive en avant, avec un fracas épouvantable, dans la Lys. Le chef-convoi Philippe Arden, et le chauffeur sont restés morts sur le coup; le mécanicien-chef, M. Cabry (Anglais), qui avait conduit le convoi, a eu la jambe écrasée; d'autres employés, entr'autres M. Philippe, administrateur en chef de la station de Bruxelles, ont été assez grièvement blessés.

Nous apprenons que les personnes qui sont revenues à Bruxelles se sont réunies aujourd'hui au ministère des travaux publics pour rendre compte de l'accident. Nous espérons que le malheur arrivé hier éveillera toute la sollicitude du ministre, car l'on tremble en pensant aux suites effroyables qu'il aurait eu, si l'accident était arrivé à un convoi ordinaire. (Emancip.)

— Nous trouvons dans l'Indépendant les détails suivants: Le convoi spécial qui avait conduit le roi à Ostende a éprouvé hier à son retour un grand malheur; dont notre intention n'est point de dissimuler la gravité; nous voulons seulement que le public en sache les véritables causes.

Ce convoi était monté par M. Philippe, administrateur du service des recettes et des convois; M. Cabry, ingénieur en chef mécanicien; M. Eyckholt, l'un des contrôleurs-adjoints de l'exploitation; Philippe Arden, chef-garde; J. P. Piret, mécanicien; Pierre Meulemans, chauffeur.

Il existe un pont tournant entre Tronchiennes et Gand.

Il était environ huit heures du soir, lorsque le convoi spécial s'est trouvé aux abords du pont tournant.

La lanterne du pont était allumée; c'est le signe qui, d'après les réglemens, indique que le pont est fermé.

Le convoi spécial était d'ailleurs depuis un quart-d'heure annoncé à l'aide du sifflet.

A la vue de la lanterne allumée, il a cru pouvoir continuer sa route.

Le pont était ouvert.

Le garde-pont avait abandonné son poste.

La locomotive a franchi l'espace.

La première voiture est tombée dans la rivière.

Les autres voitures, détachées on ne sait comment, se sont arrêtées.

Deux hommes ont péri: le chef-garde, Philippe Arden et le chauffeur, Pierre Meulemans.

L'ingénieur en chef mécanicien a reçu une grave blessure à la cuisse droite.

Les autres personnes ont reçu quelques contusions par l'effet du choc.

On voit que l'unique cause de ce malheur est le garde-pont; cet homme est livré à la justice.

Si jamais convoi a offert des garanties, c'était celui-ci, qui, d'après les instructions données dimanche par le ministre était monté, ou dirigé par plusieurs des chefs de l'exploitation.

M. le ministre des travaux publics s'est rendu sur les lieux, aussitôt qu'il a été informé de ce déplorable événement.

Voici une autre version du même accident; nous la puissions dans une correspondance particulière datée d'hier :

« Hier au soir, le convoi spécial qui avait servi à transporter le roi à Ostende revenait sur Bruxelles lorsque, vers huit heures du soir, arrivant au pont sur la Lys près de Gand, et le pont étant tourné, la locomotive se précipita dans la rivière avec une telle rapidité que ses roues de devant atteignirent l'autre rive. Elle entraîna dans son mouvement le tender, qui porte l'approvisionnement de charbon, et un char-à-bancs qui ne contenait personne ou seulement quelques employés. Ces deux voitures furent brisées dans la chute: trois hommes ont été tués, le chauffeur, le chef de convoi et le garde-frein. M. Cabry, machiniste en chef, conduisait le convoi; il est grièvement blessé.

» Deux autres voitures, qui composaient le reste du convoi, sont restées sur le bord de la rivière, sans être endommagées. MM. Philippe, directeur du chemin de fer, et Eyckholt se trouvaient dans les voitures et n'ont éprouvé aucun mal. Le pont est tout-à-fait brisé.

rel de rencontrer des hommes, mon cicérone m'assura que cet animal loin d'être malheureux, était gras et bien portant, quoique privé de la lumière du jour depuis des années et qu'il avait même plusieurs compagnons. Arrivés bientôt après à leurs écuries creusées dans la pierre, je pus même y remarquer, en voyant les rats courir de tous côtés sans s'effaroucher de notre présence, qu'ils n'étaient point les seuls animaux qui habitassent à cette profondeur, sans compter les moucheronnes que l'on y rencontre. Je supposai que les rats y étaient descendus dans quelque panier plein de foin pour les chevaux; depuis, leur nombre s'y était accru au point qu'on n'osait les empoisonner et risquer ainsi que leur putréfaction vint à vicier l'air qui circule dans les travaux. En effet, cet air est d'une extrême importance pour emporter les gaz qui s'y accumulent bientôt et causeraient les plus graves inconvénients. Pour m'en donner un exemple, mon guide me conduisit au bout d'une tranchée assez courte, où l'airage n'était pas encore amené; un petit filet d'eau s'écoulait à travers la voûte, avec une légère vitesse; j'entendis un son très-clair et parfaitement harmonieux qui me rappela le murmure de la statue de Meinnon ou des harpes éoliennes et qu'il me dit être produit par le grison qui s'échappe avec l'eau. Puis il tint sa lampe dans les couches d'air supérieures, et j'en vis la flamme s'élever, remplir le cylindre en rougissant vers les bords; et c'était ce faible rempart, cette seule gaze transparente qui nous séparait d'une mort certaine; sans elle, cet air se serait enflammé avec une terrible détonation, la secousse eût renversé et bouleversé les ouvrages; tous ceux qui eussent pu échapper au feu ou aux éboulements seraient alors asphyxiés par l'air délétère qui se produit alors instantanément par suite de la combustion. A peu de distance, il baissa sa lampe au niveau du sol, la lumière pâlit et s'éteignit aussitôt. C'était le gaz que les houilleurs nomment *pointeur*; qui se produit naturellement dans ces mines; s'il n'était emporté par le courant d'air avec le grison, à mesure qu'il se forme, il deviendrait bientôt assez abondant pour donner la mort aux ouvriers.

De là nous continuâmes à nous diriger vers l'extrémité de la première galerie où il me fit voir des mineurs occupés à creuser un ciseau un trou cylindrique que l'on devait remplir de poudre, puis bourrer avec de l'argile, et me décrivit la manière d'y introduire le fût de paille plein de poudre, amorcé à l'aide de laquelle l'ouvrier met le feu, se retire et laisse éclater la mine qui ébranle le roc. Ensuite il me conduisit dans les embranchemens partant de la grande galerie et formés en enlevant la houille, me faisant remarquer comment on remplissait les vides avec le schiste enlevé au toit et à l'assise de la couche pour donner plus d'élevation aux chemins. J'y aperçus bon nombre de gros troncs de chêne ou de sapin pliés ou brisés comme des roseaux par la pression

— Les directeurs du chemin de fer dit Great-Western ont inventé un procédé pour empêcher à l'avenir et prévenir tous les accidents qui résultent sur les rails de l'approche imprévue du départ trop prompt des wagons. Ce procédé préventif est d'une grande simplicité, mais il remplit parfaitement le but qu'on se propose. Depuis le point de départ, à Paddington, et en suivant la ligne jusqu'à Maidenhead, des ouvriers sont occupés à placer des tuyaux sur le côté extérieur du rail; des fils d'archal, auxquels sont attachées des sonnettes, passeront dans ces tuyaux; ces sonnettes résonnant à chaque station des inspecteurs du chemin, aussitôt qu'un train de wagons part de la station ou s'en approche en arrivant de la station voisine, l'inspecteur tire le fil d'archal et annonce l'arrivée ou le départ à la station immédiate, et donne par ce signal le temps nécessaire pour débarrasser le chemin. Ce procédé a été approuvé généralement et doit être appliqué immédiatement à tous les chemins de fer.

JURY D'EXAMEN.

Voici la composition du jury d'examen pour le grade de candidat en médecine durant la session du mois d'août 1858 : Président, M. Van den Corput, professeur à l'université libre de Bruxelles; secrétaire, M. Burgraef, professeur à l'université de Gand; M. de Block, professeur à l'université de Gand; M. Leroy, professeur à l'université de Liège; M. Raikem, professeur à l'université de Liège; M. Martens, professeur à l'université de Louvain; M. Michaux, professeur à l'université de Louvain.

— Un arrêté royal du 20 août 1858 porte qu'il sera payé à M. Sterx (Englebert), archevêque de Malines, une somme de 45,000 fr., pour frais d'installation dans la dignité de cardinal, conformément à l'arrêté du 7 ventôse an XI.

Par arrêté royal du même jour, le cardinal archevêque de Malines jouira du traitement annuel de trente mille francs, fixé par l'arrêté du 7 ventôse, sans cumul.

— Le sieur Weustenraad (Th.-J.-H., demeurant à Tongres, est nommé avoué près le tribunal de première instance de cette ville, en remplacement du sieur Thys, démissionnaire.

— On dit que le 17 de ce mois, dans les environs de Hasselt, un douanier a été tué d'un coup de fusil, tiré par un contrebandier.

— Ce matin au premier départ du chemin de fer pour Malines est parti l'harmonie de Saint-Josse-ten-Noode, se rendant au concours d'aujourd'hui; elle était accompagnée d'un grand nombre de sociétaires. Plusieurs convois sont partis aux deux premiers départs.

— On écrit de Malines, le 21 août : Hier lundi, la foule de monde était aussi grande que la veille. La distribution des prix du petit séminaire a eu lieu ce matin avec beaucoup de pompe par Mgr. Fornari; on a dressé à cet effet une tente qui pouvait contenir 4000 personnes environ. Plusieurs sociétés d'harmonie des villes et communes ont fait leur entrée hier soir. Aujourd'hui mardi a lieu le grand concours, et le soir on tirera un feu d'artifice pour lequel on a rien négligé.

— Demain mercredi à 2 h. sortira la cavalcade pour la 2<sup>e</sup> fois; on prépare différents objets pour embellir encore cette cavalcade. Des mesures sont prises pour que tout le monde trouve à se nourrir et à se loger, des hôtels nouveaux sont ouverts, des marchands de comestibles sont arrivés. De grandes fêtes se préparent encore. On organise un superbe bal à la Société de la Constance; les étrangers présentés par les membres seront admis. On prépare aussi un grand banquet qui sera présidé par M. Scheppers. Les ministres, les hauts fonctionnaires de l'état, les autorités civiles et militaires et ecclésiastiques y assisteront.

— On écrit de Constantinople, 25 juillet : « La perspective de la paix avec le shah s'éloigne de nouveau. Les adversaires du shah ont remporté des avantages importants sur son armée, et le bateau à vapeur apporté de Trébisonde la nouvelle que ses troupes ont été presque entièrement dispersées après un combat sanglant. »

— On écrit de Naples, 4 août : Toutes les conjectures concernant l'éruption du Vésuve se sont confirmées du 2 au 3 courant. Les éruptions ont continué avec une violence qui a occasionné des secousses de

tremblement de terre. La lave était sortie du cratère, non loin du bord, et avait rempli tout le bassin supérieur. Pendant la nuit, cette ouverture se ferma et il s'en forma du côté opposé une autre d'où s'échappa un torrent de lave qui se dirigea vers le sud et se joignit ensuite au premier. Depuis 1822, on n'avait plus vu le volcan déployer une si grande activité, quelquefois les explosions étaient si fortes que tout semblait devoir s'érouler. Dans la nuit du 2 au 3, les phénomènes prirent un caractère tout particulier, la science ne les a pas encore approfondis et ils répandent une grande obscurité sur la constitution intérieure de la montagne. Aujourd'hui le volcan est plus tranquille.

Le N<sup>o</sup> du mois d'août du Manuel général de l'instruction primaire en France, rend compte, en l'analysant, de l'ouvrage de M. Ed. Ducpétiaux, intitulé : De l'état de l'instruction primaire et populaire en Belgique, comparé avec celui de l'instruction en Allemagne, en Prusse, en Suisse, en Hollande et aux Etats-Unis (2 volumes in-18. Bruxelles, 1858). Cet ouvrage contient deux parties, dont l'une, consacrée à la statistique, renferme une foule de documents sur l'état de l'instruction primaire en Belgique; l'autre partie, théorique et philosophique, discute et résout toutes les questions relatives à l'enseignement du peuple. Le livre de M. Ducpétiaux, dit l'auteur de cette analyse, se recommande par les vues les plus droites, les sentiments les plus généreux, et par une qualité dont on appréciera toute la valeur, l'impartialité envers la Hollande.

Voici les principaux objets mis à l'ordre du jour de la séance du conseil communal de vendredi 24 août :

Rapport de la commission de comptabilité : a) sur le compte du mont de piété pour 1857; b) sur le budget du même établissement pour 1858; c) sur les comptes de la taxe des chiens pour 1855 et 1856; d) sur les comptes de la garde civique pour 1857.

Compte du receveur de la ville pour 1857.  
Demande d'un crédit supplémentaire de fr. 2774 14 c. pour l'entretien des bâtiments communaux en 1858.

Demande du sieur Magis tendante à obtenir que la rue qui communique de la place St-Denis à la rue de la Régence, soit portée à 4 mètres au lieu de 6 prescrits par le plan approuvé par arrêtés royaux des 21 novembre 1824 et 15 février 1829.

Demande d'un crédit supplémentaire de fr. 689-80 c. pour réparer la fontaine St-Jean-Baptiste.

Proposition de porter à 52 au lieu de 26 le nombre des commis de 3<sup>e</sup> classe dans l'administration des taxes et de voter un supplément de crédit pour l'exercice 1858.

Communication d'une correspondance avec M. le colonel en chef de la garde civique au sujet de la formation d'un corps de musique dans cette garde.

Proposition de faire percevoir en 1859 par les receveurs de l'état 4 1/2 p. c. d'additionnels à la contribution personnelle pour amortissement et intérêt de l'emprunt des pillages.

Demande d'un crédit supplémentaire de 4601 fr. 78 c. pour travaux d'appropriation à l'Académie de Peinture.

Huis-clos.

Décision à prendre à l'égard d'un garde-de-ville pour infraction aux devoirs de son emploi.

Nomination d'un membre de la commission du Mont-de-Piété. — Candidats de la commission : MM. de Behr, premier président, membre sortant; Schaetzen, conseiller à la cour.

Le collège des bourgmestre et échevins se rallie à la présentation de la commission.

Huis-clos.

Décision à prendre à l'égard d'un garde-de-ville pour infraction aux devoirs de son emploi.

Nomination d'un membre de la commission du Mont-de-Piété. — Candidats de la commission : MM. de Behr, premier président, membre sortant; Schaetzen, conseiller à la cour.

Le collège des bourgmestre et échevins se rallie à la présentation de la commission.

Huis-clos.

Décision à prendre à l'égard d'un garde-de-ville pour infraction aux devoirs de son emploi.

Nomination d'un membre de la commission du Mont-de-Piété. — Candidats de la commission : MM. de Behr, premier président, membre sortant; Schaetzen, conseiller à la cour.

Le collège des bourgmestre et échevins se rallie à la présentation de la commission.

Décision à prendre à l'égard d'un garde-de-ville pour infraction aux devoirs de son emploi.

Nomination d'un membre de la commission du Mont-de-Piété. — Candidats de la commission : MM. de Behr, premier président, membre sortant; Schaetzen, conseiller à la cour.

Le collège des bourgmestre et échevins se rallie à la présentation de la commission.

Décision à prendre à l'égard d'un garde-de-ville pour infraction aux devoirs de son emploi.

Nomination d'un membre de la commission du Mont-de-Piété. — Candidats de la commission : MM. de Behr, premier président, membre sortant; Schaetzen, conseiller à la cour.

Le collège des bourgmestre et échevins se rallie à la présentation de la commission.

2<sup>o</sup> Samedi 25, les cloches seront sonnées à 5 reprises, savoir; à six heures du matin, à midi et à six heures du soir. Le même jour, les édifices publics seront illuminés. A l'Hôtel-de-Ville, le 22 août 1858. Le président, J. J. TILMAN.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 19 AOUT.

Décès : 1 fille, 1 femme, savoir : Anne Marie Bertrand, âgée de 40 ans, sans profession, rue des Marais, épouse de Jean Denis Dambois.

Du 20. — Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Henri Joseph Mehlem, âgé de 45 ans, fabricant, rue Récolets, époux de Françoise Amélie de Borlé. — Pierre Joseph Frooyman, âgé de 21 ans, soldat au bataillon des sapeurs-mineurs en garnison en cette ville, célibataire. — Anne Marie Françoise Dothée, âgée de 74 ans, rentière, rue des Tanneurs, veuve de Jean Henri Libert. — Marie Barbe Bonillon, âgée de 41 ans, journalière, faubourg Vivegnis, épouse de L. Chaumont.

Du 21. — Naissances : 5 garçons, 5 filles.

Décès : 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir : Joseph L. Hennin, journalier, âgé de 60 ans, faubourg St. Léonard, époux de M. J. Parmentier. — Marie Oda Paul, âgée de 86 ans, filleuse rue Verthois, veuve J. Fassin. — Marie Louise Melon, âgée de 29 ans, sans profession, faubourg Ste Marguerite.

ANNONCES.

UN HOMME d'un âge mûr cherche à se placer chez un COMMERÇANT pour tenir compte et faire d'autres ouvrages qui pourront se présenter. S'adresser rue Sur-le-Mont, es Féronstrée, n<sup>o</sup> 806. 1164

M. MULNIER, père, de Paris, peintre en miniature, passant par cette ville, a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient l'intention de se faire peindre par lui qu'il n'a que très-peu de temps à séjourner à Liège. Il est descendu HOTEL DE FLANDRE, rue du Pont d'Avroy, il est visible de 10 heures à 4. 1165

La dame veuve BOGNIARD-COLLIN, cessant son commerce, sa MAISON, rue Grande Tour, n<sup>o</sup> 86, à Liège, est à LOUER; elle cédera SES MARCHANDISES D'AUNAGE, soit en tout, soit en partie et sans rebut. Cette maison est très-spacieuse et bien achalandée. S'y adresser ainsi que pour la maison n<sup>o</sup> 576, rue Féronstrée, aussi à louer.

LA PLACE de GARDE-CHAMPÊTRE de la commune de Grivegnée étant vacante, le bourgmestre invite ceux qui voudraient l'obtenir à lui adresser leur demande, accompagnée d'un certificat de moralité. Le bourgmestre, J. VIGNOUL. 1157

À LOUER pour le 1er septembre prochain, une MAISON avec jardin, située faubourg St.-Gilles, vis-à-vis de la ruelle des Patiens. S'adresser au n<sup>o</sup> 451, même faubourg. 1129

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

FAILLITE DE VENARD, FRÈRES, A LIÈGE.

Nous juge commissaire à la faillite susdite, invitons les créanciers à se réunir par devant nous au local du Tribunal de Commerce à Liège le Lundi 5 septembre 1858, 5 heures de relevée, à l'effet de nous présenter une liste de candidats, triple du nombre des syndics provisoires qu'ils estiment de voir être nommés à la dite faillite. Liège, le 22 août 1858. (Signé) J.-BTE. HANQUET. 1166

VILLE DE LIÈGE.

ANNIVERSAIRE DE S. M. LA REINE.

Le collège des bourgmestre et échevins, ARRÊTE : 1<sup>o</sup> Vendredi 24 de ce mois, à 6 heures du soir, le son de toutes les cloches des églises de cette ville annoncera la solennité du lendemain.

lente qu'opère le tassement, et j'admis sans peine qu'une colonne de pierre de 1500 pieds de haut peut avoir un poids capable de faire plier tout autre qu'Hercule ou Atlas. Il m'expliqua les différentes manières d'exploiter des couches horizontales ou verticales, et je compris tout juste assez pour avoir une faible idée de la difficulté qu'il y a à diriger un pareil ouvrage. Nous arrivâmes enfin à l'endroit où les ouvriers détachent la houille; ils étaient là couchés sur le côté, plusieurs la tête en bas, remuant les bras avec vigueur, et travaillant aisément pendant huit heures dans des positions que nous ne pourrions conserver immobiles une minute entière; d'autres travaillaient en courant des bacs pleins de minerai, là où j'avais de la peine à ramper; partout c'était une activité que notre présence redoublait. Je trouvais leur besogne bien rude; ce fut pis encore lorsque je songai qu'il leur avait fallu descendre aux échelles cette épouvantable profondeur et qu'après les fatigues de leur journée ils devaient les remonter, et qu'alors ils allaient pour toute récréation retrouver une famille à nourrir; loger et habiller avec le faible salaire d'un franc et 50 à 60 centimes par jour; tout mon système de compensation de ce monde s'en trouva singulièrement ébranlé. Je m'étais cependant à demi-couché au milieu de ces blocs de houille; le sentiment de propriété que j'avais eu tant de peine à vaincre, en saisissant la chaîne pour faire ma descente, avait bientôt disparu; j'étais là, roulé, avec une résignation vraiment philosophique, dans la poussière de charbon, tout content de pouvoir me reposer un instant. Mon digne ami saisit ce moment pour me présenter la gourde dont il s'était prudemment muni, et quand nous l'eûmes chacun convenablement fêlée, il la passa aux mineurs en causant avec eux, les appelant chacun par leur nom, tandis que je distinguais à peine des faces humaines sous ces masques de poussière; certes l'armée de César était plus nombreuse que les ouvriers de l'exploitation, mais ni César, ni moi, n'eussions jamais, je le parie, pu reconnaître un ami intime dans ce lieu et sous cet accoutrement. C'était curieux à voir que tous ces visages noirs et d'un effet diabolique, éclairés bizarrement par les reflets brisés de leurs lampes, dont le gros rire déchirait la bouche en découvrant une rangée de dents blanches, et paraissant s'amuser parfaitement dans ces sombres abîmes. Je vis bien que j'avais eu tort de les juger si malheureux; j'en revins à mon système des compensations, et je compris que ces braves gens pouvaient être plus contents de leur sort que cet heureux du monde, blâsé sur tout, se levant à midi pour s'étendre nonchalamment dans sa robe de chambre ouatée, enharassé de sa personne, ne trouvant plus même un caprice à former, faisant quelques visites deux ou trois toilettes, et gagnant ainsi minuit, fatigué de lui-même, ennuyé de sa journée, frémissant de l'ennui du lendemain.

J'enfamai là-dessus, en revenant, une dissertation fort belle et fort morale qui fut malheureusement interrompue par la rencontre que nous fîmes des ouvriers qui avaient chargé la mine; nous entrâmes avec eux dans une galerie traversale où nous attendîmes un instant en silence : l'explosion eut lieu au bout d'une minute avec un roulement prolongé; elle fut si violente, l'ébranlement de l'air fut si puissant que nous en ressentîmes tous une commotion, quoique nous trouvions hors du courant d'air à quarante ou 50 pas de distance, et plusieurs de nos lampes en furent éteintes. Oh! si alors le choc infernal du chef-d'œuvre de Meyer-Beer avait détonné tout-à-coup avec l'accompagnement complet d'un vigoureux orchestre, combien cet effet eût dépassé toute l'illusion théâtrale que nous pouvions attendre! Tout éreinté que j'étais, il fallut enfin, pour voyager avec fruit, remonter aux échelles; je mis à fin toutefois cette entreprise où je craignais bien, je l'avoue, de rester en chemin; je fus même étonné d'arriver si tôt et si peu fatigué, et je pris terre en sautant légèrement les deux derniers échelons, avec le même plaisir qu'un passager arrivé au but de sa première traversée. Mon guide m'avait abrégé l'ennui de l'ascension par le récit de vingt aventures que je voudrais pouvoir vous rendre avec son débit chaleureux, ses intonations, son argot et tout son chicque enfin que je ne peux que me rappeler. Tantôt c'était une négligence dans le sondage, qui avait amené subitement une masse d'eau, submergé les ouvrages et renfermé les ouvriers dans la partie supérieure d'une galerie inclinée où ils avaient vécu six jours sans pain ni lumière, plus à plaindre que des naufragés; comment on était venu à leur secours par un autre côté en creusant avec rapidité une galerie, et comment les plans de l'exploitation avaient guidé la recherche ainsi que le bruit des travailleurs qui, transmis par les couches de pierre, avaient ranimé le courage de ces malheureux et leur avait donné la force de travailler eux-mêmes à accélérer leur délivrance; tantôt c'était l'imprudence d'un ouvrier qui, malgré toutes les défenses, avait allumé sa pipe en ouvrant une lampe; le malheureux, première victime de son ignorance, avait été horriblement mutilé, ses compagnons avaient partagé son sort; quelques-uns cependant pouvaient n'être qu'asphyxiés; un prompt secours devait encore les sauver : les dangers que chacun avait bravés et tout le zèle qui avait été déployé dans cette circonstance; puis c'était le récit d'une révolte parmi les ouvriers, lorsqu'ils veulent faire augmenter leur salaire, ce qui est toujours le but de ces petites insurrections; on dirait alors d'une conspiration parfaitement ourdie, vous pourriez parcourir tous les travaux sans rien observer de particulier; seulement un petit morceau de houille passe secrètement de main en main; c'est le signal du soulèvement; en sortant du bure, ils déclareront tous leur résolution de ne travailler qu'à tel-

les conditions; celui qui a refusé d'accepter et de faire passer le morceau de houille expiera l'affront qu'il a fait à tous les houilleurs par des corrections rudes et réitérées; il sera longtemps honni par tous comme un lâche et un traître, et n'osera descendre seul dans les travaux. Ils me paraissaient bien mériter cette augmentation de salaire, mais mon guide m'expliqua comment ni eux, ni leur famille n'en sont alors plus heureux; ne rendant toujours qu'une même somme à leurs femmes, de même que le marin fait d'abord la part de sa mère ou de ses parents, tout ce qui leur reste de même englouti par quelque cabaret, et tant que l'argent n'est point bu, ils choment, font subir chaque soir à leur famille les suites de leur humeur et contractent des habitudes qui leur nuisent à eux-mêmes. Mon ami ne cessait ainsi de rapporter les mœurs et le caractère du houilleur à ceux du marin, prétendant que les mêmes causes produisaient ici les mêmes effets, et qu'étant constamment exposés aux dangers qui abondent des deux parts, l'insouciance du lendemain doit dominer chez eux. Il s'étonnait du reste que les mineurs n'eussent point leurs peintres, leurs romanciers, leurs poètes comme les scènes maritimes ont leurs Vernet, leurs Gudin, leurs Gérard, leurs Sue, leurs Corbière soutenant qu'aujourd'hui ses sujets cesseraient d'être dédaignés. Je le quittai enfin, après lui avoir promis d'aller quelquefois revoir ses mineurs, enchanté de ma journée, ne rêvant que houillères, et je fus encore de retour en ville à temps pour faire une toilette convenable et me présenter au raout de M<sup>me</sup>\*\*\*. Lorsque je me trouvais dans des salons resplendissants de la lumière des bougies, enrichis de vases, de cristaux, d'élegantes draperies, au milieu de mes confrères les fashionables couverts de toutes les pièces de leur armure moderne, tels que cuis-sarts, brassards, gantelets glacés, mollets de parade, toupet à la Perrinée, jeune France triplement cirée, carcan d'empois apprêté avec de la batiste blanche, etc., etc., et par-dessus tout de leur couche épaisse et lustrée de fatuité impertinente, occupés à débiter des fadeurs à quelques femmes que tout leur esprit n'empêche pas d'être minaudières, pinçées, prétentieuses, je ne pus m'empêcher de comparer le genre de vie de ces mineurs à celui de tout ce beau monde; je ris en pensant à la rumeur que j'occasionnerais là si je m'y trouvais tout-à-coup dans le costume que je portais quelques heures auparavant; je trouvais fort hardi celui qui avait défini l'homme un animal raisonnable; je pensai que l'échelle de la race humaine était singulièrement graduée, et je finis par trouver que tout était pour le mieux et que le rôle de Démocrite était bien le plus agréable et le plus commode qui fut au monde. Liège, 12 et 13 décembre 1856. (Revue belge.)

**UNE MALLE**, recouverte en cuir noir, grandeur ordinaire, portant sur l'un des côtés l'adresse d'un aubergiste de Calais ou de Boulogne, a été PERDUE sur la route de Liège à Aix-la-Chapelle, dans la nuit du 17 au 18 de ce mois. — Il sera accordé 100 FRANCS DE RECOMPENSE à celui qui la remettra à l'hôtel de la POMMELETTE, rue Sauvaing-Pont, à Liège.

**à vendre de gré-à-gré**  
et avec facilités de paiement du prix.

**MAISON DE COMMERCE**  
en bon état, située à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville, portant l'enseigne du Cigne et le n. 1015, composée au rez-de-chaussée d'une boutique, d'une place et d'une cuisine; ayant trois étages, surmontés de greniers.  
S'adresser pour la voir tous les jours, le dimanche excepté et pour connaître les conditions en l'étude du notaire DEBEVE, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège. 1147

**à louer garni ou non**  
**BEL APPARTEMENT.**  
S'adresser rue Pêcheurue, n° 1406 bis. 116

LUNDI 3 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin,  
**IL SERA PROCÉDÉ**  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège,  
**A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
**D'UNE MAISON**  
A PORTE COCHÈRE,  
Située au Faubourg Ste-Marguerite audit Liège, n° 135, et portant l'enseigne de St-Lambert, ayant cour, écurie, 3 pièces au rez-de-chaussée, un puits, 8 pièces aux étages et beaux greniers.  
Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.  
S'adresser pour voir ladite maison à celle en face, n° 317, et pour renseignements audit M<sup>e</sup> BIAR. 1125

**VENTE**  
D'UNE  
**BELLE FERME,**  
A TIGNÉE.

Le 50 AOUT 1858, à une heure de relevée,  
Messieurs les enfants FRANK feront VENDRE publiquement et aux enchères, au bureau de la Mairie à Tignée, par le ministère du notaire DELIÈGE,

**LES IMMEUBLES**  
CI-APRÈS :

1er. lot. — Une MAISON, cour, étable à vaches, grange, écurie, étable de brebis, chartil, fournil avec cave, un beau jardin et deux prairies mesurant 5 hectares 40 ares, situé le tout contigu en Frumhy, commune de Tignée.  
2me. lot. — 47 ares 94 centiares de prairie, située derrière les Waides, commune de Tignée.  
3me. lot. — Une MAISON, deux jardins et dépendances, située au même lieu.  
4me. lot. — 56 ares 66 centiares de prairie, sise derrière les Waides, commune de Heuseux.  
5me. lot. — 67 ares 75 centiares de prairie, au même lieu.  
6me. lot. — 21 ares 79 centiares de prairie, au même lieu.  
7me. lot. — 37 ares 4 centiares de prairie, commune de Tignée.  
8me. lot. — 17 ares 45 centiares de prairie, dit Thier Hamal, sise commune de Tignée.  
9me. lot. — 50 ares 15 centiares de terre, derrière les Waides, commune de Tignée.  
10me. lot. — 17 ares 45 centiares de terre, au Trou de Heuseux, commune de Cerexhe-Heuseux.  
11me. lot. — 54 ares 48 centiares de terre, au chemin des Bœufs, commune de Tignée et de Cerexhe-Heuseux.  
12me. lot. — 45 ares 59 centiares de terre, au même lieu, commune de Cerexhe-Heuseux.  
Ces immeubles forment une belle ferme; les bâtiments sont solides et en bon état; les fonds sont de bonne qualité. Ils seront d'abord exposés en détail, puis en masse. — Les huit premiers lots sont contigus. 1135

**RACAHOUT des ARABES,**

SEUL ALIMENT APPROUVÉ par l'Académie de Médecine pour rétablir les Convalescens et les personnes malades de la Poitrine ou de l'Estomac. Il facilite les Digestions et est pour les Enfants et les Dames le déjeuner le plus sain et le plus léger. Dépôts dans la pharmacie de MM. Froidbise, fils, rue du Pont-d'Ile, 831; à Liège; L. Etienne, à Verviers; Van West Ulens, à St-Trond; Louys, à Namur; Mathieu, à Dinant; Dargent à Luxembourg; Brulin, à Bruxelles; Pitaffe, à Ruremonde.

Où se vendent la **PATE** pectorale et le **SIROP** pectoral de **NAFE** d'Arabie, pour guérir les Rhumes, Toux, Catarrhes, Asthmes, Enrouemens et toutes les Maladies de Poitrine.

**LIBRAIRIE NATIONALE**

RUE VINAVE-D'ILE, N° 46,

DE  
**Félix Palante, à Liège.**

**RABAIS CONSIDÉRABLE.**

Histoire de la Révolution française, par Thiers, 6 vol. in-8°, 1858, au lieu de 50 fr. 24 »  
Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 10 vol. in-8°, 1858, au lieu de 55 fr. 40 »  
Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année 1812, par le général comte de Ségur, 2 vol., 1855, au lieu de 10 fr. 8 »  
Dictionnaire technologique, ou nouveau Dictionnaire des Arts et Métiers, 11 vol. in-8°, à deux colonnes avec un atlas de 277 pl., nouvelle édition, au lieu de 178 fr. 100 »  
Encyclopédie moderne ou dictionnaire des hommes et des choses, des sciences, des lettres et des arts, 25 vol. grand in-8° à deux colonnes, au lieu de 200 fr. 100 »  
Les fastes universels, 1 vol. in-folio, au lieu de 150 fr. 50 »  
Le même ouvrage, 14 vol. in-8°, au lieu de 96 fr. 40 »  
Ouvrages complètes de Buffon et de Daubenton, 14 vol. in-8°, à deux colonnes, 730 planches coloriées, au lieu de 500 fr. 150 »  
Précis de la Géographie universelle, par Malte-Brun, 6 vol. grand in-8°, à deux colonnes, avec atlas de 71 cartes coloriées, au lieu de 106 fr. 70 »  
On trouvera au même établissement une quantité d'autres ouvrages au rabais. — Bureau général d'abonnement à toutes les publications pittoresques et autres. — Les personnes qui prendront pour 500 fr. d'ouvrages jouiront encore d'une sur remise.

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.**

**MINES.**

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE HOLLONGNE-AUX-PIERRES ET MONS.

PUBLICATIONS NOUVELLES EN EXÉCUTION DE L'ART. 15 DE LA LOI DU 2 MAI 1857.

Le ministre des travaux publics,  
Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession des mines de houille sous les communes de Hollongne-aux-Pierres et Mons, formée le 30 juin 1825, par la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve du sieur Lohier (Hubert-Joseph), propriétaire, domicilié à Haynoul;

Vu la demande en extension de concession de mines de houille sous les communes de Hollongne-aux-Pierres et Mons, formée par la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve du sieur Lohier (Hubert-Joseph), et les sieurs Delbouille (Gilles-Joseph), notaire, résidant à Alleur; Body (Noël-Joseph) et Michel-Joseph, propriétaires, demeurant à Hollongne-aux-Pierres;

Considérant que ces demandes tombent sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :  
Art. 1<sup>er</sup>. Lesdites demandes et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze jours en quinze jours.

Art. 2. Ces demandes et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.  
Bruxelles, le 12 juillet 1858.

NOTHOMB.

**SUIT LA DEMANDE.**

DEMANDE EN CONCESSION DE MINES DE HOUILLE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le premier juillet courant, la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve de Lohier (Hubert-Joseph), propriétaire, demeurant à Haynoul, a demandé la concession des mines de houille existantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 57 bonniers 51 perches, situés sous les territoires des communes de Hollongne-aux-Pierres et de Mons, et limités ainsi qu'il suit :

Au nord, à partir d'une borne en pierre qui sépare deux pièces de terre appartenant, l'une à Geradon (Noël-Joseph), et l'autre à Geradon (Jean-Joseph), par le chemin de Hollongne à Jemeppe, que l'on suit jusqu'à sa rencontre avec le sentier dit Pasay Bodson.

A l'est, suivant ledit sentier jusqu'à sa jonction avec un chemin qui communique aux propriétés du sieur Geradon (Jean-Joseph) et autres.

Au sud, partant du point de jonction de ces deux chemins, par une ligne droite longue de 558 aunes, se terminant à l'angle sud-est de la prairie du sieur Body (Michel), située au chemin de Hollongne à Flémalle-Grande dit Haise-Vache. De là, par une seconde ligne droite longue de 504 aunes, s'arrêtant à une borne placée à l'angle sud-est d'une pièce de terre appartenant à Dassoud (George), et à l'angle sud-ouest d'une autre pièce de la dame veuve Lohier.

A l'ouest, de cette borne, par une ligne droite longue de 525 aunes, se terminant à l'angle sud-ouest d'un petit bois

appartenant aux sieurs Geradon (Jean-Joseph et Noël-Joseph). De ce point, suivant la limite est de ce bois jusqu'aux haies d'une prairie appartenant au sieur Geradon (Jean-Joseph); longeant ensuite la haie de cette prairie vers le nord, et parvenu à son extrémité vers ce point, par une ligne droite longue de 25 aunes, aboutissant à la borne en pierre qui sépare les propriétés des sieurs Geradon (Jean-Joseph) et Jean-Noël, point de départ.

Le pétitionnaire a offert aux propriétaires de la surface le quatre-vingt-unième panier de la mine à extraire sous leurs fonds, ou dix cents par bonnier métrique durant l'exploitation.

Demande en extension de concession de mines de houille.  
Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 26 janvier 1826, sous le n. 954 du répertoire particulier, la dame Kaquet (Marie-Agnès), veuve de Lohier (Hubert) de Haynoul, et les sieurs Delbouille (Gilles-Joseph) d'Alleur, Body (Noël-Joseph) et Michel-Joseph, ces deux derniers de Hollongne-aux-Pierres, ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 43 bonniers métriques, dépendant des communes de Mons et Hollongne-aux-Pierres et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A l'est, partant de l'axe du clocher de l'église de Hollongne-aux-Pierres par une ligne droite longue de 90 aunes environ, traversant la place du village de ce nom et aboutissant à l'embouchure d'une ruelle dite de Belles-Dames; suivant ensuite cette ruelle jusqu'à la rencontre de l'enclos appartenant à Body (Noël-Joseph); longeant alors les diverses sinuosités de cet enclos, puis la haie qui borde le chemin de l'Aide jusqu'à la rencontre du chemin du Vinave, que l'on suit également jusqu'à sa jonction avec celui de Hollongne-aux-Pierres à Mons, premier point de jonction des limites de l'extension avec la demande en concession.

Au sud, prenant alors le chemin de Hollongne à Mons et le continuant jusque vis-à-vis la ruelle de Méan.

A l'ouest, descendant ensuite ladite ruelle Méan en traversant le hameau de ce nom, jusqu'à la ruelle des Prêtres que l'on suit aussi jusqu'à la rencontre de la haie qui sépare les propriétés de Body (Noël-Joseph), d'avec celles de Thiry (Toussaint) et Drapier (Jean-Joseph); côtoyant ensuite cette haie, puis les limites nord-est du bois Craquet jusqu'à un vieux chêne existant vis-à-vis un chemin d'aisance.

Au nord, de ce chêne, par une ligne droite longue de 160 aunes environ, se terminant à la limite séparatoire des propriétés des sieurs Elias (Nicolas) de Mons, et de Body (Michel-Joseph); de ce point, par une deuxième ligne droite longue de 80 aunes environ, aboutissant à la limite qui sépare les biens du sieur Body (Michel-Joseph), de ceux des enfans Hellin de Grâce-Montegnée; puis, par une troisième ligne droite longue de cent aunes environ, finissant à une borne qui sépare les propriétés du sieur Dussart (Louis-François), d'avec celles de la veuve Struman (André); de cette borne, par une quatrième ligne droite longue de 180 aunes environ, aboutissant à la voie des ânes à la ligne de séparation des propriétés des enfans Hansou (Joseph), et de Body (Michel-Joseph); puis, par une cinquième ligne droite longue de 510 aunes environ, se terminant à l'axe du clocher de l'église de Hollongne, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface le 80<sup>me</sup> panier des mines à extraire ou 40 cents par bonnier métrique.

**BOURSES.**

PARIS, LE 20 AOUT.

|                      |         |                    |        |
|----------------------|---------|--------------------|--------|
| Trois p. c. . . . .  | 80 90   | Actions réunies.   | —      |
| Quatre p. c. . . . . | 111 80  | Différée ancienne. | —      |
| Cinq p. c. . . . .   | —       | Dito nouv. s. int. | 8 1/2  |
| Act. de la Banque.   | —       | Dettes actives.    | 22 1/8 |
| Obl. la vil. de Par. | 1160    | Id. passives.      | 4 1/2  |
| Emprunt belge.       | 104.    | Emp. rom.          | 102    |
| Société Générale.    | —       | Rente de Naples.   | 99 90  |
| Banque de Belgiq.    | 1442 50 | Emp. portugais.    | —      |
| Mutualité.           | —       | Mignoliste.        | —      |

AMSTERDAM, LE 20 AOUT.

|                     |          |                     |         |
|---------------------|----------|---------------------|---------|
| Holl. Dette activ.  | 101 5/8  | Certific. à Amster. | —       |
| Dito 2 1/2.         | 51 1/2   | Pologne L. B. 500   | —       |
| Différée.           | —        | Prus. L. de Rd. 50  | —       |
| Billet de change.   | 24 15/16 | Espagne E. Ard.     | 20 5/16 |
| Obl. synd. d'am.    | 95 5/8   | Dito grad.          | —       |
| 5 1/2.              | 70 15/16 | Dettes différ. anc. | —       |
| S. de C. des P.-B.  | 106 5/4  | » nouv.             | —       |
| nouvelle.           | —        | » passive.          | —       |
| Russie. Hope et Ce  | 105 5/8  | Autr. Métall. 5.    | 105 5/8 |
| 1829, 5.            | —        | Bres. Obl. à Lond.  | 85      |
| Inser. au gr. livre | —        |                     |         |

BRUXELLES, LE 21 AOUT.

|                    |            |                       |              |
|--------------------|------------|-----------------------|--------------|
| Dette active 2 1/2 | 55         | A Brasseries.         | —            |
| Emp. Rothschild.   | 101 5/4 et | P Tapis.              | —            |
| Fin courant.       | —          | Fer d'Ougrée.         | —            |
| Emp. de 50 mill.   | 91 1/2     | P Mutualité.          | 117 1/4      |
| Id. de 37 mil.     | 75 5/4     | S. C. Bruges.         | —            |
| Emp. de 1852 (4).  | 98         | P Monceaux.           | —            |
| Act. de la Soc. G. | 828        | P Act. Réunies.       | —            |
| Emp. de Paris.     | —          | Bornage.              | —            |
| S. de Comm. de c.  | 149        | A Houyoux.            | —            |
| B. de Belgique.    | —          | Papeterie.            | —            |
| C. de S. et Oise.  | —          | Lits de Fer.          | —            |
| Hauts-Fourneaux.   | —          | Luxembourgaise.       | —            |
| Banque Foncière.   | —          | Civile.               | —            |
| Idem.              | —          | Herve.                | —            |
| Flemu.             | —          | Ch. de Fer de Col.    | —            |
| Hornu.             | —          | Ch. de B., M. et B.   | —            |
| Sclessin.          | —          | Asphalt.              | —            |
| Soc. Nationale.    | 125        | A Holl. Dette active. | 54 1/4       |
| Levant du Flemu.   | —          | Losrenten inscr.      | 100 et       |
| Ougrée.            | —          | Autriche. Métalliq.   | 105 5/8      |
| Sars-Longscham.    | —          | Naples. C. Falcon.    | —            |
| Chemin de Fer.     | —          | Espagne. Ardoin.      | 20 1/4       |
| Vennes.            | —          | Fin courant.          | —            |
| St-Léonard.        | —          | Prime un mois.        | 30 1/4 D. 1. |
| Chatelneau.        | —          | Différée de 1850.     | —            |
| Verreries.         | —          | Idem de 1855.         | —            |
| Betteraves.        | —          | Passives.             | —            |
| Verr. de Charl.    | —          | Bresil. E. de Roth.   | —            |
| L'Espérance.       | —          | Rome. E. de 1854.     | 101 1/4      |